

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/050

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

*Question n°4*

**OBJET : MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU STADE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE DÉSIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DU DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision prise par l'assemblée délibérante le 11 avril dernier, d'accepter de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Énergies Haute Vienne pour la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public au stade.

Il précise par ailleurs que le SEHV a fourni depuis cette décision un devis estimatif des travaux réalisés, prévu pour 36 006.06€ TTC

Il donne par ailleurs le détail des travaux prévus en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **14 VOIX POUR** et **1 VOIX CONTRE**

**APPROUVE** la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage du SEHV pour l'opération citée en référence ci-dessus.

**APPROUVE** le devis estimatif des travaux portés à 36 006€ TTC

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet

Fait et délibéré en Maire de CUSSAC

Le 11 juillet 2024

LE MAIRE  
Dominique CHAMBON

Affiché le = 31/07/2024  
Certifié exécutoire le 31/07/2024  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
087-218705408-20240711-202405\_2024050-DE  
Reçu le 31/07/2024